

Le contexte international

- Mise en œuvre du programme concernant la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005) dans le domaine d'une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle par des actions qui tendent à :
 - améliorer l'application de la législation, en particulier en matière de congé parental
 - promouvoir le congé parental pour les femmes et les hommes par les autorités publiques en collaboration avec les partenaires sociaux, par l'introduction de mesures visant à favoriser l'équilibre entre travail et famille, dans l'intérêt tant des entreprises que des travailleurs, en particulier dans les petites et moyennes entreprises, tout en tenant compte que ces mesures doivent encourager les pères à s'impliquer davantage dans la vie familiale

Le contexte national

- Loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998
- Loi du 18 juillet 2003 portant modification des articles XXIV et XXX de la loi précitée
 - Promouvoir la prise du congé parental par des témoignages de pères
 - Appuyer les entreprises dans la gestion du congé parental

Les partenaires

Au niveau international :

- L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes de Belgique, porteur du projet " Pères actifs ", la Regione Veneto (Italie) et l'Università di Padova (Italie)

Au niveau national :

- Le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse, le Ministère du Travail et de l'Emploi, la Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg (OGB-L) et la Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens (LCGB), l'Initiativ Liewensufank (ILU), le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL), le Centre d'Information et de Documentation (CID-Femmes), les services à la condition féminine de Bettembourg et de Sanem, la déléguée à la condition féminine de l'évêché

PROGRAMME

- 15.30 - 16.30 Allocution d'ouverture par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Promotion Féminine, Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse
Introduction de Madame Françoise Goffinet, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes de Belgique
" Le congé parental en Belgique, en Italie et au Luxembourg ", étude analytique de Madame Alisa Del Re, professeur de sciences politiques à l'Université de Padoue
" Le congé parental et le rôle des pères ", Madame Jeanne Fagnani, directrice de recherche au Centre National de Recherches Scientifiques, Université Paris 1
- 16.30 - 17.00 Pause - café
- 17.00 - 17.15 Témoignages de 3 pères
" Expériences de la vie privée et de la vie professionnelle "
- 17.15 - 18.15 L'appui des syndicats :
Intervention de Monsieur Joachim H. Klett, Genderbeauftragter, Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft (Verdi), Allemagne
Intervention de Madame Lucia Basso, Confédération Générale Italienne du Travail
- 18.15 - 19.15 Bonnes pratiques en entreprise :
Intervention de Madame Marie-Jeanne Chèvremont, Senior Country Partner, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg
Intervention de Madame Barbara David, Abteilungsdirektorin, Zentraler Stab Personal Konzernsteuerung, Commerzbank, Frankfurt
Allocution de clôture par Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi
- 19.15 - 20.00 Collation
- 20.00 - 21.00 " Pères actifs...vous avez dit pères actifs...comme c'est étrange ! " intervention théâtrale organisée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes de Belgique, scènes de la vie professionnelle suite à la naissance d'un bébé

La traduction du séminaire sera assurée en anglais, allemand, français, italien et luxembourgeois.

Les chiffres clés du congé parental au Luxembourg, de 1999 à 2001

- 30 % des potentiels ayants-droit ont pris le congé parental (5,3 % des pères et 68 % des mères)
- 89 % des congés sont consécutifs au congé de maternité (premier congé parental)
- 77 % des congés sont pris à temps plein
- 88 % des congés ont été pris par des femmes et 12 % par des hommes
- 55 % des allocataires sont des résidents luxembourgeois, 45 % des frontaliers
- 70 % des allocataires travaillent dans des activités de services
- 94 % des allocataires sont issus du secteur privé
- 44 % des allocataires sont remplacés en externe
- 6 % des remplacements externes sont faits par l'intermédiaire de l'Administration de l'Emploi
- 56 % des artisans et ouvriers artisans en congé parental sont remplacés
- 79 % des non-allocataires sont des hommes
- 42 % des conjoints de non-allocataires n'exercent pas d'activité professionnelle à la date de l'enquête
- 53 % des non-allocataires n'ont pas pris de congé parental pour des raisons professionnelles
- 46 % des non-allocataires n'ont pas pris le congé parental pour des raisons financières
- 53 % des non-allocataires se déclarent peu ou pas informés à propos du congé parental
- 27 % des hommes non-allocataires ont une conjointe/partenaire ayant pris le congé parental
- 25 % des hommes non-allocataires ont une conjointe/partenaire ayant pris l'allocation d'éducation

Le Ministère de la Promotion Féminine
a le plaisir d'inviter au Colloque international

Le congé parental : défi pour l'économie & l'égalité entre les femmes et les hommes



Le lundi, 13 octobre 2003
Hémicycle du Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg